

de son enfant, les *balayures* de sa maison, et les déchets organiques, végétaux et animaux de sa cuisine ? On crierait à l'horreur n'est-ce pas ? La peste envahirait le logis, infecterait ses habitants, semant la maladie et la mort.

Eh bien ! ce qui serait horrible dans une maison, se pratique dans le tiers de la ville, au moins.

Les règlements de la cité, ordonnent aux citoyens, de mettre sur la rue, deux ou trois fois par semaine, les déchets et immondices de leurs habitations ; combien suivent cette ordonnance ? A peu près, de quarante cinq à soixante pour cent... les négligents se nomment légion.

Que penser de l'administration qui voit, sans s'émouvoir un état de choses aussi déplorable ? Ou est le sens du devoir, de la responsabilité ? Routine aveugle, voilà de tes coups !

Nous allons plus loin, les déchets déposés sur la rue ne sont pas même enlevés convenablement ; voyez plutôt, la voiture arrive à la hâte, l'enleveur de déchets s'empare brutalement du *baril aux immondices*, en vide le contenu, partie dans la voiture, partie dans la rue. Tantôt le véhicule est comble et sème son trop plein dans la voie publique. N'est-ce pas la un fait d'occurrence journalière ?

Enfin, une partie des déchets est enlevée, tant bien que mal, comment en disposer ?

“ C'est bien simple, dit l'administration, allez les déposer sur quelque hauteur qui domine la ville, par exemple, en haut des rues *Bleury, St-Urbain, St-André, Amherst*, qu'importe ”. Oui, en effet, qu'im-  
te à ces messieurs, que l'ouvrier, qui a passé douze heures à l'atelier, hume, à long traits, le soir, les émanations putrides des dépôts d'immondices ! Qu'importe que nos enfants passent de l'air vicié de l'école à l'atmosphère empestée de la rue !

Allez-y, messieurs, serrez le cordon insalubre que vous avez établi autour de la ville. Vous faites l'œuvre de la contagion, et, vous la faites bien !

Tristes gens que nous sommes, nous redoutons l'épidémie et nous lui préparons un lit de fécondité !

Quel remède apporter à ce mal toujours grandissant ?

Que faire des cinq millions de pieds cubes de déchets que produit la ville, chaque année ? La réponse est simple et facile : qu'on les brûle, si on ne peut pas faire mieux. La ville devrait posséder, hors de ses limites, loin des habitations, près du fleuve, un bâtiment convenable où les déchets seraient déposés et brûlés.

D'ailleurs ces déchets peuvent être avantageusement utilisés en agriculture, dans le commerce et l'industrie. Les marchands de chiffons, les fabricants de papier, les chimistes, les agriculteurs, seraient très heureux d'avoir, sous la main, une matière première indispensable.

Le Conseil de-Ville, n'a-t-il pas reçu l'offre d'une compagnie de capitalistes, d'utiliser toutes les immondices de la ville ? Que ne profite-t-il de cette occasion, pour faire disparaître à jamais une cause féconde de maladies contagieuses, et tarir une source de justes réclamations ?

Pourquoi... ?

Résumons.

Les déchets doivent : 1o être mis dans des boîtes munies de couvercles, 2o n'être sortis de la maison que lors du passage de la voiture publique, 3o être enlevés toutes les vingt-quatre heures, (un plus long séjour donnerait lieu à une fermentation nuisible à la santé,) 4o être transportés hors de la ville et brûlés, ou soumis à une action chimique, qui permette d'en utiliser les résidus, sans danger pour la santé publique.

DR J. M. BEAUSOLEIL.